



La coopération
internationale
des agences
de l'eau

RAPPORT D'ACTIVITÉ

10^{ème} programme d'intervention
2013 - 2018

 LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

• TABLE DES MATIÈRES •

ÉDITORIAL	3
LE CADRE D'INTERVENTION DES AGENCES DE L'EAU	4
Les Objectifs de Développement Durable (ODD)	4
La loi Oudin-Santini	5
L'aide Publique au Développement (APD)	5
BILAN DE L'ACTION INTERNATIONALE DES AGENCES POUR LEUR 10^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION (2013-2018)	6
La coopération décentralisée et la solidarité internationale	7
La coopération institutionnelle	10
L'action d'urgence	13
La participation aux événements internationaux	13
L'ACTION DES AGENCES DE L'EAU AVEC DES PARTENAIRES	14
L'Agence Française de Développement (AFD)	14
Les collectivités territoriales	15
Les relais associatifs : pS-Eau, RRMA, OIEau, PFE	16

• ÉDITORIAL •

Réalisé dans le cadre du groupe de travail interagences, ce rapport d'activité de l'action internationale des agences de l'eau présente le bilan synthétique des interventions réalisées au cours de leur 10^{ème} programme d'intervention (2013-2018).

Les agences de l'eau contribuent pour une part non négligeable à l'Aide Publique au Développement. En finançant l'action extérieure des collectivités territoriales, elles se sont imposées, au cours de cette période, comme le premier bailleur français de la coopération décentralisée sur l'eau et l'assainissement.

Ainsi, en France comme à l'international, les agences de l'eau participent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies, en particulier l'ODD n°6 visant à garantir un accès à l'eau potable et l'assainissement pour tous.

Pour garantir la pertinence de leurs interventions, les agences agissent en coordination avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elles sont impliquées dans la construction de la stratégie internationale française pour l'eau et l'assainissement.

Elles entretiennent également des liens étroits avec les acteurs français de la coopération internationale : l'Agence Française de Développement, l'Office International de l'Eau, le Partenariat Français pour l'Eau, le Programme Solidarité-Eau et les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs.

Le lancement du 11^{ème} programme a ainsi été l'occasion de renforcer le partenariat entre les agences et l'AFD avec la signature d'un nouvel accord-cadre.

Au cours du 10^{ème} programme, nous avons défini des agences « référentes » par zone géographique ou thématique spécifique, avec l'objectif d'articuler au mieux nos interventions institutionnelles. Avec cette coordination, les usagers d'une soixantaine de pays ont vu leur condition d'accès durable à l'eau et à l'assainissement s'améliorer.

Ce processus d'amélioration reste au cœur de nos préoccupations. Il se poursuit dans le chantier de mutualisation « interagences », qui s'est ouvert avec notre 11^{ème} programme.

Enfin, en 2021 se tiendra au Sénégal le 9^{ème} Forum Mondial de l'Eau. Le thème de cette édition sera : « Sécurité de l'eau pour la paix et le développement ».

Une grande partie des projets soutenus par les agences étant localisés dans des zones d'instabilité, le lien entre sécurité, eau et développement constitue l'un des principaux enjeux de l'action internationale des agences de l'eau dans les années à venir.



© Pierre BARTHE / Agence de l'eau Adour-Garonne

Guillaume Choisy,
Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne

• LE CADRE D'INTERVENTION DES AGENCES DE L'EAU •

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

L'Agenda 2030, lancé en 2015 par les Nations-Unies, a fixé 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD prennent la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui s'étendaient depuis les années 2000. Contrairement aux OMD, les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement et s'adressent à l'ensemble des pays de la planète. Dans une logique de réciprocité, les ODD encouragent le dialogue Nord-Sud. L'Agenda 2030 constitue donc une **feuille de route universelle**, les 17 objectifs devraient être atteints collectivement d'ici 2030.

L'ODD numéro 6 est spécifique à l'eau et vise à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Il se décline en 8 cibles dont une visant à favoriser la **coopération internationale** pour l'amélioration et le développement des services d'eau et d'assainissement.

Les ODD insistent sur la **transversalité** de tous les enjeux du développement. Au-delà de l'ODD 6, l'eau est un enjeu que l'on retrouve dans d'autres problématiques du développement comme la pauvreté, la santé, l'éducation, le climat. A ce titre, les projets de solidarité internationale soutenus par les 6 agences de l'eau contribuent notamment à l'ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge », en instaurant de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité pour les populations. De même, les projets visant à mener des actions d'adaptation aux changements climatiques participent à l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**



FAITS ET CHIFFRES

Hygiène / maladies hydriques

1000
enfants

meurent chaque jour de
maladies hydriques

Eau potable

844
millions de personnes

n'ont pas accès à l'eau potable

Assainissement

1/3
de l'humanité

n'a pas accès à des toilettes

Source : ONU, 2015

• DES PROJETS MULTITHÉMATIQUES QUI PARTICIPENT À L'ATTEINTE DES ODD •

L'exemple de la gestion des boues de vidange à Vientiane soutenue par l'agence de l'eau Seine-Normandie - **Laos**

En 2016, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et la municipalité de Vientiane ont signé un protocole de coopération. En effet, la capitale du Laos manque d'infrastructures, de réglementation et de services de maintenance de ses ouvrages d'assainissement. Ainsi, cette coopération a permis :

- la structuration de la filière de gestion des boues de vidanges et la définition d'une stratégie municipale ;
- l'adoption d'une réglementation municipale ;
- la construction d'une station de traitement des boues de vidange (lits d'humification plantés) ;
- l'accompagnement des acteurs locaux dans l'exploitation de la station ;
- la pérennisation du service grâce à un modèle financier innovant (paiement de redevance de dépotage et vente de l'humus).

Les bénéfices de ce projet sont multiples et dépassent le cadre de l'ODD 6. La mise en place de la station de traitement a permis d'améliorer les conditions sanitaires de la population de Vientiane et de protéger l'environnement des pollutions induites par le déversement des boues sans traitement préalable. La structuration d'une filière locale de gestion des boues de vidanges permet la valorisation des produits pour l'agriculture et la foresterie avec des retombées directes sur l'économie locale.

- *Maître d'ouvrage* : GRET
- *Partenaires* : Agence de l'eau Seine-Normandie, SIAAP, AIMF, municipalité de Vientiane
- *Coût total du projet* : 1 280 000 €
- *Montant des subventions Agence* : 540 000 €



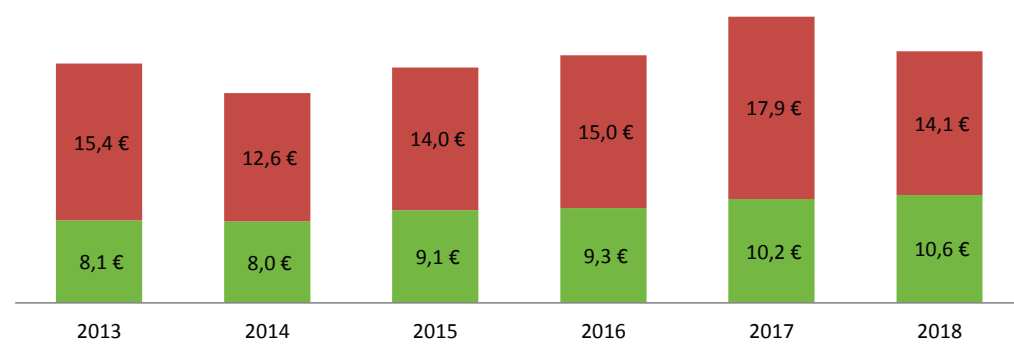
La loi Oudin-Santini

En France, depuis 2005, la loi **Oudin-Santini** autorise les collectivités territoriales et les agences de l'eau à mobiliser jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer ou mettre en œuvre des projets de coopération internationale dans ce secteur. Les agences de l'eau mobilisent chaque année ce 1% pour soutenir les porteurs de projets de leur bassin : collectivités territoriales, associations et ONG. Les agences de l'eau sont aujourd'hui les prin-

cipales contributrices au dispositif Oudin-Santini. En effet, sur la période du 10^{ème} programme (2013-2018), plus de 140M€ ont été engagés par les différents acteurs intervenant dans le cadre de cette loi. La contribution des six agences de l'eau s'élève sur cette période à environ 86,5 M€, soit plus de 60% de l'engagement global ; 55,3 M€ étant apportés par différents types de collectivités, soit 40% du total (notamment les intercommunalités à fiscalité

propre telles que les communautés urbaines, les métropoles ou encore les communautés d'agglomération). Parallèlement, les collectivités peuvent également mobiliser leur budget général pour contribuer à des actions en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement. A ce titre, 24,1 M€ ont été mobilisés sur la période 2013-2018, en complément des contributions liées à la loi Oudin-Santini.¹

Évolution des contributions financières à la loi Oudin-Santini
(en millions d'euros)



Source : pS-Eau

Collectivités
Agences de l'eau

Il reste encore une marge de progression dans l'application de la loi Oudin-Santini car le potentiel mobilisable par les collectivités est de 45 M€ par an en moyenne (Source : pS-Eau).

L'Aide Publique au Développement (APD)

Les six agences de l'eau mènent des actions de coopération internationale dans les domaines de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement, de l'hygiène et, plus généralement dans les domaines de la protection des ressources

en eau et de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Cette intervention permet aux agences de contribuer à l'aide publique au développement.

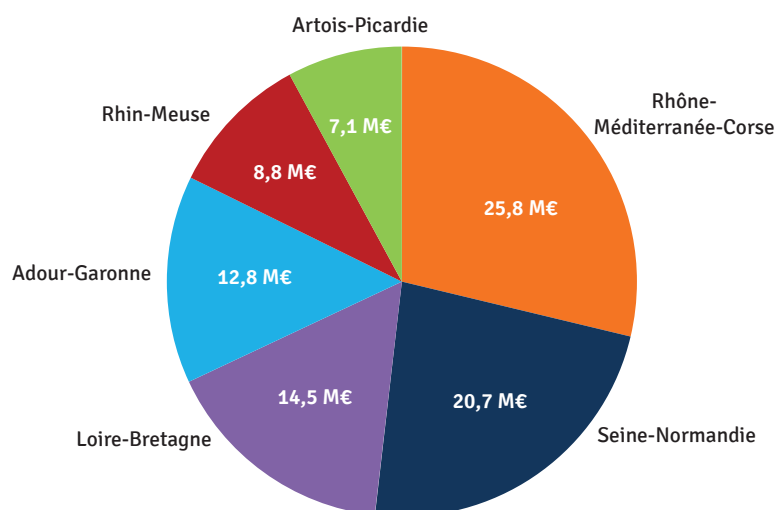
Travaillant en complément et en coopération avec d'autres acteurs français et internationaux, les agences de l'eau participent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations-Unies.

1. pS-Eau, L'action extérieure des collectivités territoriales et des agences de l'eau Eau et Assainissement. Bilan 2018

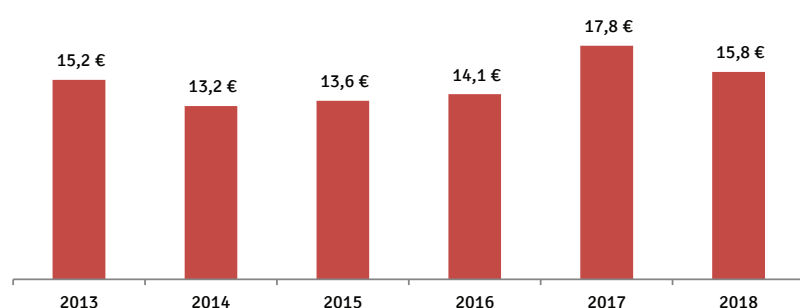
• BILAN DE L'ACTION INTERNATIONALE DES AGENCES POUR LEUR 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION (2013-2018) •

L'action des agences se structure autour de 3 types d'actions :

- ♦ la **solidarité internationale et la coopération décentralisée** : les agences soutiennent financièrement des projets d'accès à l'eau potable et l'assainissement ;
- ♦ la **coopération institutionnelle** : échanges institutionnels, techniques et scientifiques autour de la gestion de l'eau ;
- ♦ l'**action d'urgence** : soutien exceptionnel à des ONG urgentistes lors de l'apparition d'une crise majeure.



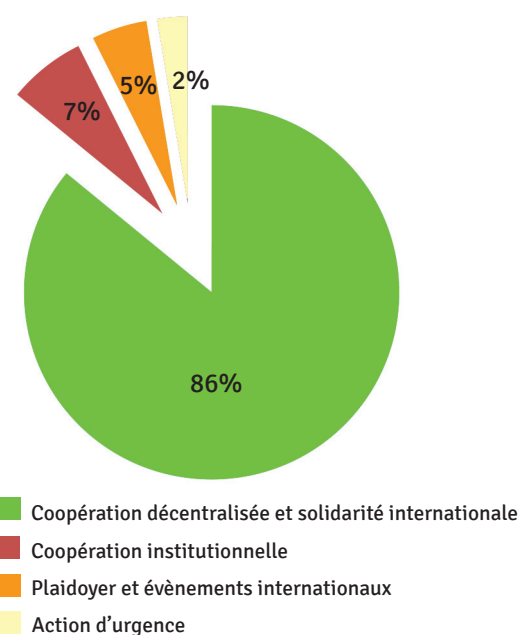
Contribution de chaque agence de l'eau à l'action internationale au cours du 10^{ème} programme (en millions d'euros)



Évolution des montants d'aide internationale au cours du 10^{ème} programme des agences de l'eau (en millions d'euros)

En plus de ces trois axes d'intervention, les agences participent ponctuellement à des actions de soutien à la coopération internationale dans le domaine de l'eau. Les agences sont présentes lors d'événements internationaux sur la thématique de l'eau et elles

soutiennent des réseaux d'acteurs qui participent à l'animation de leur bassin et mobilisent les collectivités à s'engager en faveur de l'accès à l'eau potable et l'assainissement.



Répartition des montants d'aide internationale des agences de l'eau par type d'intervention

Entre 2013 et 2018, les agences de l'eau ont principalement consacré leurs financements au soutien de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement menés par les maîtres d'ouvrages de leur bassin : collectivités et associations.

La coopération décentralisée et la solidarité internationale

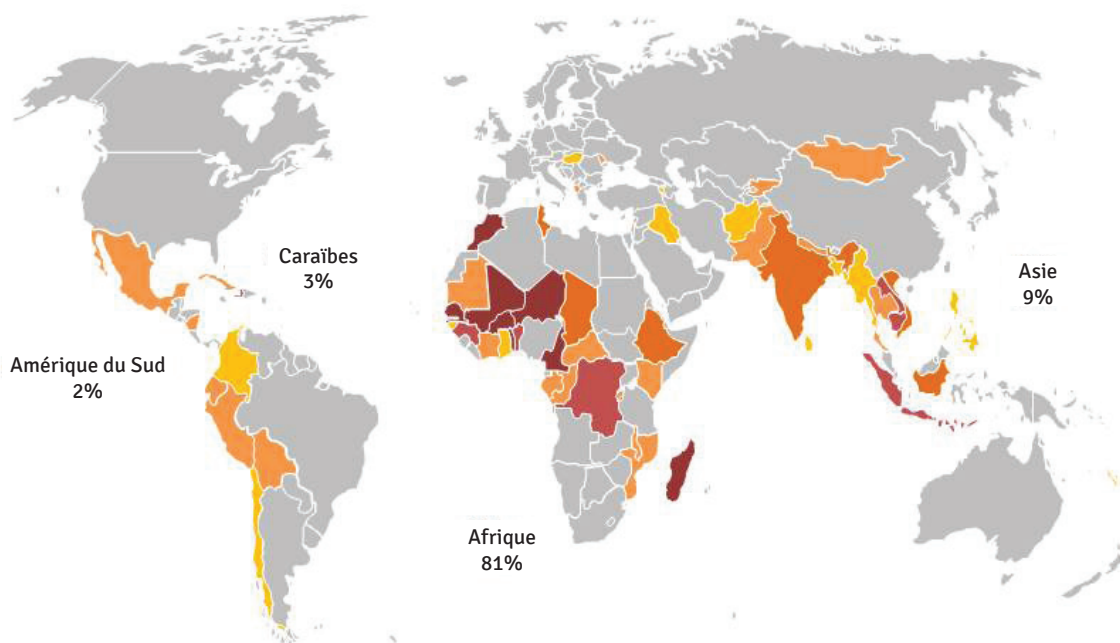
Les agences de l'eau accompagnent financièrement et techniquement la mise en place de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement, portés par des collectivités et associations de leur bassin.

La coopération décentralisée désigne un partenariat entre une collectivité territoriale française et une étrangère. Elle vise à favoriser le développement local par la mobilisation de projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Des opérateurs externes, tels que les ONG, sont souvent associés pour la réalisation technique du projet.

Action Extérieure de Collectivités Territoriales (AECT) ou coopération décentralisée ?

Il existe parfois une confusion dans l'utilisation de ces deux termes, depuis 2014 la législation a clarifié leur signification. L'**AECT** désigne l'ensemble des actions menées à l'international par les collectivités territoriales françaises. En revanche, la **coopération décentralisée** désigne plus précisément la coopération entre une collectivité territoriale française et une étrangère formalisée par la signature d'une convention de partenariat.



Répartition géographique des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement soutenus par les agences de l'eau



Sur la période du 10^{ème} programme d'intervention, les agences ont soutenu 1 329 projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, dans 61 pays, pour un montant d'environ 74 M€. Au total, ce sont près de 216 M€ de travaux qui ont pu être réalisés à travers le monde grâce au soutien des agences.

Ces projets sont principalement situés sur le continent africain (81%). Le Burkina Faso est le premier pays bénéficiaire, avec 250 projets soutenus, suivi par Madagascar (170 projets soutenus), le Sénégal (120 projets soutenus) ou encore le Togo (110 projets soutenus).

En Asie, le Laos (32 projets soutenus) et le Cambodge (29 projets soutenus) concentrent la plupart des projets.

• UN OUTIL POUR METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE •

L'exemple du Fonds Eau de la Métropole de Lyon soutenu par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

La Métropole de Lyon se mobilise pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde. Elle a voté un dispositif d'intervention réparti en deux volets :

- › un programme de coopération décentralisée avec la région de Haute Matsiatra à Madagascar ;
- › un fonds de solidarité métropolitain dénommé « Fonds Eau ».

Ce Fonds Eau a été créé en 2004. Son objectif est de soutenir financièrement des associations et des collectivités qui mènent des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 24 pays en développement identifiés par les élus.

La Métropole de Lyon a mobilisé à ses côtés, deux partenaires techniques et financiers :

- › son délégataire **Eau du Grand Lyon** dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP),
- › son **agence de l'eau, Rhône-Méditerranée-Corse**, dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

Chaque partenaire contribue à part égale dans le dispositif qui dispose, pour son appel à projets annuel, d'un budget de 1,2 M€.

Sur la période du 10^{ème} programme des agences, le Fonds Eau a permis de soutenir 110 projets représentant un budget total de 18,3 M€ de travaux. Ces actions sur l'eau et l'assainissement ont touché plus de 750 000 bénéficiaires répartis dans 16 pays différents.

La contribution de chaque partenaire sur la période s'élève environ à 2,2 M€.

Afin de s'assurer de la pérennité des actions financées, chaque année, le Fonds Eau organise avec ses instructeurs, des missions d'évaluation des projets qu'il a soutenus.

Il contribue également à développer les compétences de ses porteurs de projets en organisant régulièrement des ateliers d'échanges dans des domaines identifiés.

Avec son Fonds eau, la Métropole de Lyon est aujourd'hui l'une des premières collectivités françaises contributrices à la loi Oudin-Santini.

- *Maîtres d'ouvrage* : les associations ou collectivités
- *Partenaires* : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Métropole du Grand Lyon, Eau du Grand Lyon
- *Montant des subventions du Fonds Eau (2013-2018)* : 6 467 350 €
- *Montant des subventions Agence (2013-2018)* : 2 219 260 €



Source : Grand Lyon



© Africa / Adobe Stock

• UN PROGRAMME D'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO •

L'association Les Perles du Faso et l'agence de l'eau Artois-Picardie

Depuis 2005, l'association « les Perles du Faso » intervient au Burkina Faso pour accompagner les populations en situation précaire. L'association a sollicité l'agence de l'eau Artois-Picardie pour mener un programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la commune de Logoubou en 2017, commune très difficile d'accès où très peu d'ONG d'aide au développement sont présentes. Accompagnée du Département du Pas-de-Calais et de la municipalité de Liévin, l'agence de l'eau Artois-Picardie a contribué à hauteur de 80% des coûts du projet. Ainsi, des forages et des latrines ont pu être installés à Logoubou. En France, les habitants et les enfants de la commune de Liévin ont pu être sensibilisés aux enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

- *Maître d'ouvrage* : Les Perles du Faso
- *Partenaires* : Agence de l'eau Artois-Picardie, Département du Pas-de-Calais, Municipalité de Liévin, les populations bénéficiaires
- *Coût total du projet* : 59 318 €
- *Montant des subventions Agence* : 47 455 €



Source : Association Les Perles du Faso



© Association Les Perles du Faso

Quelles priorités pour l'éligibilité des projets soutenus par les agences de l'eau ?

Pour garantir la pérennité de leurs interventions, les agences de l'eau soutiennent en priorité les projets qui :

- ✓ prennent en compte la **participation locale** pour la formulation des besoins et l'identification des solutions ;
- ✓ couvrent l'**ensemble du petit cycle de l'eau** en associant le volet eau potable au volet assainissement ;
- ✓ prévoient la constitution et la formation de **structures locales de gestion** : comité de gestion, association d'usagers de l'eau ;
- ✓ prévoient des actions de **sensibilisation** et d'information auprès des usagers ;
- ✓ intègrent un programme de **suivi et d'évaluation**.



© Riccardo Niels Mayer / Adobe Stock

La coopération institutionnelle

Les agences nouent des partenariats institutionnels avec des organismes de bassin ou des États étrangers. Ces coopérations visent à promouvoir la gestion concertée et partenariale de l'eau à l'échelle des bassins versants, par le partage de compétences et savoir-faire. On distingue différents types de coopération institutionnelle :

◆ le jumelage institutionnel pour

la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : les agences de l'eau peuvent échanger avec leurs homologues européens sur l'atteinte des objectifs européens de bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;

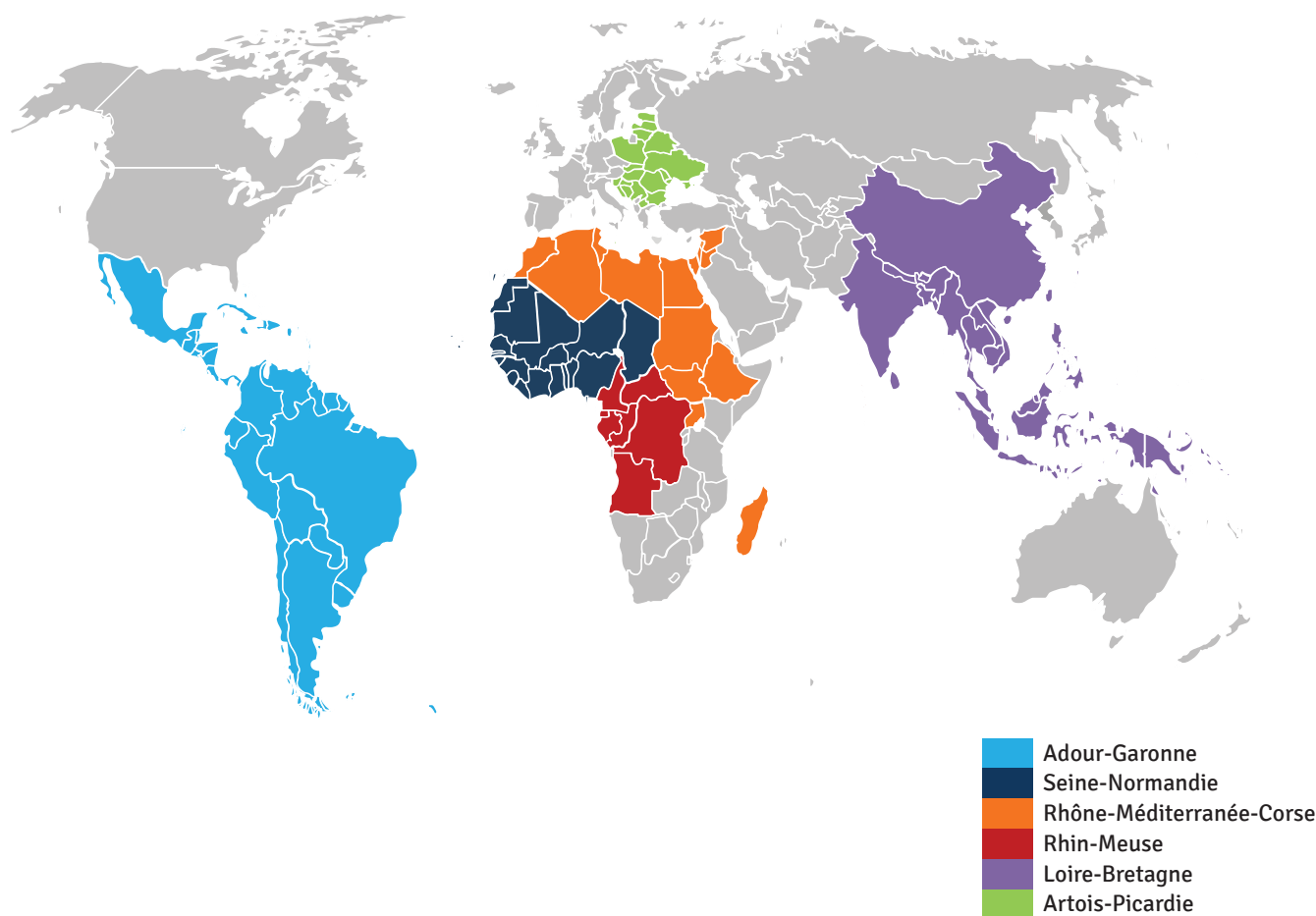
◆ les coopérations dites « diplomatiques » qui favorisent les échanges institutionnels entre la France et des pays étrangers sur la

thématique de la gestion de l'eau ;

◆ le **partage scientifique** : les agences proposent un appui sur différentes thématiques telles que la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) et l'adaptation au changement climatique ; elles partagent également des éléments sur les techniques d'assainissement ou la mise en œuvre des Solutions Fondées sur la Nature (SFN).

DES AGENCES DE L'EAU RÉFÉRENTES DANS LE MONDE

Afin d'harmoniser leur action, des zones de références ont été définies pour chaque agence. Cette répartition a pour but de coordonner les actions menées par différentes agences dans une même région du monde.

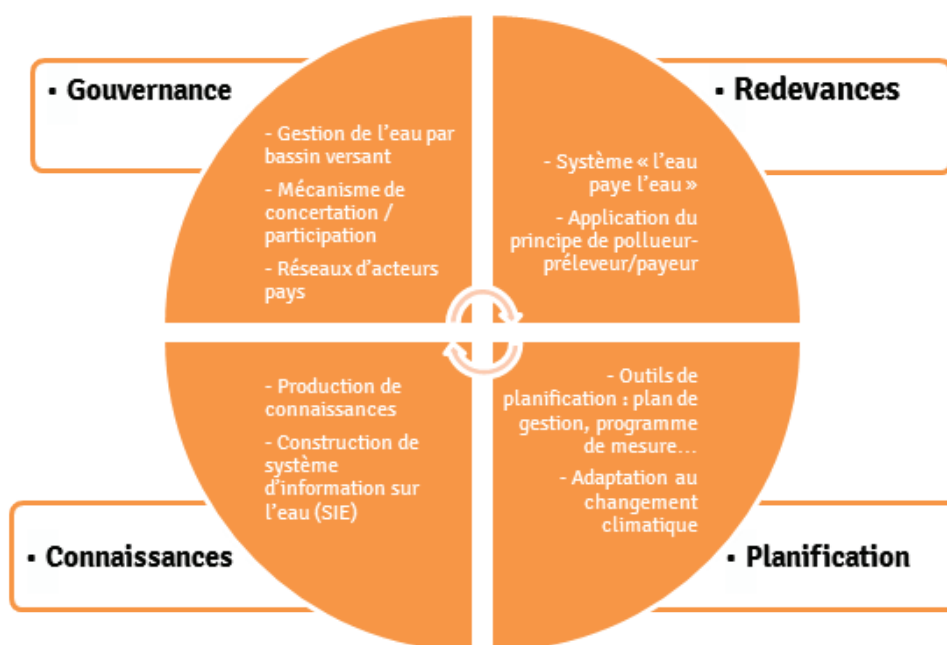


L'EXPERTISE DES AGENCES DE L'EAU

Les agences de l'eau ont une double fonction de bailleur financier et d'expert technique. Sur le volet institutionnel, l'expérience des agences en matière de

Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), leur permet de fournir une véritable expertise auprès de leurs partenaires sur quatre principaux volets : la gou-

vernance, la planification, la production de connaissance et la mise en place de systèmes de redevances.



• LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU •

Les agences de l'eau Rhin-Meuse et Loire-Bretagne au Cambodge

Depuis 2012, les agences de l'eau Rhin-Meuse et Loire-Bretagne sont en coopération avec le bassin versant du Stung Sen au Cambodge. Le bassin de Stung Sen est l'un des affluents du lac Tonle Sap, le plus grand lac d'eau douce d'Asie du Sud. Les deux agences de l'eau proposent un appui technique à la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), ayant permis :

- > la mise en place d'un Comité de Bassin et la formation de ses membres ;
- > la construction d'une base de données pour favoriser la production de connaissances ;
- > la mise en place d'un plan de gestion de l'eau et d'un programme d'actions.

Une attention particulière est accordée à l'articulation entre le volet solidarité internationale et la coopération institutionnelle. L'objectif est que les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement répondent au programme d'action.



© Agence de l'eau Loire-Bretagne



• L'IMAGE SATELLITAIRE POUR IDENTIFIER LES VOLUMES PRÉLEVÉS •

MOSIS, un projet de développement et de promotion de l'usage des données satellitaires pour l'amélioration de la gestion de l'eau du fleuve Sénégal

Le bassin versant du fleuve Sénégal couvre 4 pays (Mali, Mauritanie, Guinée et Sénégal), il est marqué par une forte activité agricole. L'OMVS (Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal) est la structure transfrontalière en charge d'assurer la disponibilité permanente de l'eau douce pour des usages divers. La SOGED-OMVS, en tant que concessionnaire des ouvrages hydrauliques construits par l'OMVS, assure une gestion durable de l'eau du fleuve et garantit l'approvisionnement des usagers.

Depuis 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne, en partenariat avec la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) a lancé le projet **MOSIS** (MOnitoring and Survey of Irrigated Systems) avec une triple ambition :

- › identifier les volumes prélevés ;
- › produire un service pérenne sur la base d'informations satellitaires, qui permettra d'améliorer le taux de recouvrement de la redevance auprès des usagers ;
- › développer une plateforme web de cartographie partagée qui permette à la SOGED et à ses partenaires d'interagir sur la base d'informations et d'indicateurs spatialisés.

2019 est l'année de mise en place d'un système pilote dont le déploiement local est assuré par la SOGED. L'étape suivante sera l'extension spatiale de la zone pilote à l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal.

- *Maîtres d'ouvrage* : CACG
- *Partenaires* : Agence de l'eau Adour-Garonne, OMVS, SOGED, E2L, CNES
- *Coût total du projet* : 400 000 €
- *Montant des subventions Agence* : 200 000 €



Pour renforcer l'expertise des agences de l'eau, des missions de suivi et d'évaluation sont réalisées chaque année et permettent un retour d'expérience sur les pratiques des agences. C'est cette expertise qui permet aux agences de l'eau

de construire des partenariats de confiance avec les porteurs de projets.

Par ailleurs, les agences de l'eau reçoivent régulièrement des délégations étrangères intéressées par la compréhension du rôle des

agences de l'eau en France, leur fonctionnement, le mécanisme financier « l'eau paie l'eau » et la gouvernance de l'eau. Chaque année, environ 15 délégations sont accueillies par les agences.

• APPUI À LA CRÉATION D'UNE AGENCE TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LE BÉNIN ET LE TOGO •



Avec l'appui de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC), du pS-Eau et de l'OiEau, le Bénin et le Togo préparent la mise en route opérationnelle d'une agence transfrontalière de bassin pour gérer le fleuve Mono. Une mission était organisée en France en novembre 2017 pour participer à une commission géographique du Bassin Rhône-Méditerranée. L'occasion de mesurer l'implication territoriale des acteurs de l'eau et les mécanismes de gouvernance participatifs en place au sein du comité de bassin.

De gauche à droite : Nicolas GUERIN (AERMC, DDRI) - M. Tchokponhoué ALLOMASSO (Directeur du Suivi des Organismes de Bassin et de la Mobilisation de l'Eau à la Direction Générale de l'Eau du Bénin) - M. Affo Bôni ADJAMA (Directeur de Cabinet au Ministère de l'Eau, de l'Équipement rural et de l'Hydraulique Villageoise du Togo) - M. Wohou AKAKPO (Directeur des Ressources en Eau au Ministère de l'Eau, de l'Équipement rural et de l'Hydraulique Villageoise du Togo) - Laurent ROY (Directeur général de l'AERMC) - Rémi TOURON (AERMC).



L'action d'urgence

Les agences ont la possibilité d'activer un dispositif d'aide d'urgence visant à apporter un soutien rapide et ponctuel à des populations menacées par l'apparition d'une crise majeure : catastrophe

naturelle, épidémie, déplacement de populations. En coordination avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), les agences peuvent apporter une aide financière exceptionnelle aux

ONG spécialisées dans l'intervention d'urgence. C'est un dispositif exceptionnel qui a été mobilisé à 4 reprises au cours du 10^{ème} programme d'intervention.

2013 – Ouragan Sandy (Haïti)	350 000 €
2013 – Typhon Haiyan (Philippines)	773 165 €
2015 – Séisme de Katmandou (Népal)	447 386 €
2016 – Ouragan Matthew (Haïti)	701 111€

• L'ACTION D'URGENCE DES AGENCES DE L'EAU •

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement suite au passage du typhon Haiyan aux Philippines

En novembre 2013, le typhon Haiyan a touché les Philippines laissant 4 millions de personnes sans abri dans une zone qui souffrait déjà de hauts niveaux de pauvreté. Dans la ville de Tacloban (200 000 habitants), l'ONG Solidarités International a apporté une réponse d'urgence par la distribution de kits d'hygiène, la réhabilitation de systèmes de traitement d'eau et l'installation d'infrastructures sanitaires temporaires.



© RFI

- *Maîtres d'ouvrage* : Solidarités International
- *Partenaires* : Les agences de l'eau, UNICEF et le SIAAP, MEAE
- *Coût total du projet* : 664 914 €
- *Montant des subventions Agences* : 195 000 €
- *Nombre de bénéficiaires* : **70 000 Philippines**



La participation aux événements internationaux

Les agences de l'eau sont représentées lors des grandes rencontres internationales sur l'eau. Au cours du 10^{ème} programme, les agences étaient présentes chaque année aux conférences internationales « EURO-RIOB », organisées par le Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB). Les agences de l'eau participent également aux Forums Mondiaux de l'Eau qui se tiennent tous les 3 ans. Au cours du 10^{ème} pro-

gramme, les agences ont assisté à celui de Daegu (2015) et de Brasilia (2018). Le prochain grand rendez-vous est le 9^{ème} Forum Mondial de l'Eau, qui aura lieu à Dakar en 2021.

Les agences de l'eau participent aussi à l'organisation d'ateliers internationaux. Par exemple, en 2017, l'atelier « Génie écologique et risques climatiques » a été organisé par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les résultats de ces échanges ont notamment été portés à la COP23. Ces événements sont des occasions d'échanger avec les différents partenaires des agences de l'eau et de présenter le fonctionnement interne des agences ainsi que les outils qu'elles mobilisent, à l'image de leurs plans de bassin d'adaptation au changement climatique.

• L'ACTION DES AGENCES DE L'EAU AVEC DES PARTENAIRES •

L'Agence Française de Développement (AFD)

L'AFD est le principal bailleur français de l'aide publique au développement. Les agences de l'eau interviennent aussi en tant que bailleur et leur intervention s'effectue en coordination avec celle de l'AFD.

Ce partenariat est formalisé sous la forme d'un accord-cadre, signé au lancement du 10^{ème} programme d'intervention des agences de l'eau, et renouvelé pour le 11^{ème} programme. L'objectif est de ren-

forcer la complémentarité et l'efficacité des actions menées par les agences de l'eau et l'AFD.



« • TÉMOIGNAGE • Catherine Simo, »

Chargée de mission Internationalisation des territoires à l'Agence Française de Développement

Catherine Simo revient sur le partenariat entre l'AFD et les agences de l'eau

Quelles sont les activités menées par l'AFD pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde ?

« L'AFD est au cœur du dispositif français d'aide publique au développement et déploie ses actions dans **115 pays** et dans les outre-mers français. L'activité de l'AFD est en pleine croissance avec 11,4 milliards d'€ d'engagements financiers en 2018 et 14 milliards prévus en 2019. Cette tendance reflète les engagements de la France pris lors des accords mondiaux récemment signés (Accord de Paris, Objectifs de développement durable (ODD), Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement). Pour 2014-2018, l'eau et l'assainissement ont concentré en moyenne 10% des engagements totaux soit 980 millions d'€/an. 75% de ces engagements ont visé la fourniture d'un accès à des services durables et performants pour tous. 50% ont

correspondu à des projets menés en Afrique. »

Comment s'articule le travail à l'international entre l'AFD et les agences de l'eau ?

« Les agences et l'AFD ont de nombreux partenaires et bénéficiaires communs (collectivités territoriales, organismes de bassin transfrontalier, acteurs de terrain ou de plaidoyer en faveur de l'ODD 6, etc.). Afin de mieux articuler les actions de chacun et de gagner en efficacité, les 6 agences et l'AFD ont signé en 2014 une première convention de partenariat qui a permis de dégager les modalités d'interaction les plus porteuses. Ainsi, la seconde convention signée en 2019 met l'accent sur la coopération décentralisée, l'AFD via son guichet dédié aux collectivités françaises (FICOL) et les agences, en étant d'importants bailleurs. Une bonne coordination permet aux collectivités françaises de bâtir avec leurs collectivités partenaires des projets plus ambitieux au service des populations et l'on sait que les besoins sont énormes.

Ces projets sont d'excellents vecteurs d'internationalisation des expertises territoriales françaises et de renforcement des capacités des collectivités partenaires. Ils sont de surcroît encouragés et facilités par la loi Oudin-Santini (1% solidaire pour l'eau et l'assainissement). »

Pouvez-vous illustrer le lien entre l'AFD et les agences de l'eau par un projet mené en commun ?

« En 2017, le Département de l'Ar-dèche a initié un projet d'appui au développement local du Département de Matam (Sénégal) de 927 000 €. Deux forages ont été équipés de mini centrales solaires permettant de gérer la ressource de façon plus efficace ainsi que de diminuer le bilan carbone du pompage et le coût de revient de l'eau. L'eau étant moins chère, l'activité agricole a été encouragée, deux périmètres maraîchers ont été équipés et des entrepreneurs agricoles ont été formés afin de créer une dynamique économique locale. »

Les collectivités territoriales

Dans le cadre de la coopération décentralisée, les agences de l'eau soutiennent financièrement et techniquement les collectivités territoriales qui portent des projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'étranger. Grâce au soutien des agences de l'eau, l'action internationale est à la portée de toutes les collectivités, quelle que soit leur taille.



© Africa / Adobe Stock

« 3 QUESTIONS À » Jacques Raynaud, » Chargé de mission relations internationales à la Ville de Châtellerault

La Ville de Châtellerault et l'Agglomération du Grand Châtellerault s'engagent pour l'eau dans le monde avec le soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Chaque année, la ville de Châtellerault et l'Agglomération du Grand Châtellerault consacrent, avec le concours de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, un budget d'environ 200 000€ à la solidarité internationale, notamment pour mener une action de coopération au Burkina Faso, avec la ville de Kaya au Sahel.

Quelle est l'origine de l'engagement de la Ville de Châtellerault pour l'accès à l'eau ?

« Il existe un jumelage solidaire entre Châtellerault et Kaya depuis 1976, année de la première grande sécheresse dans le Sahel qui fut médiatisée. L'opinion publique prenait alors conscience de la pauvreté de certains pays du sud. En 2010, à la

demande des collectivités burkinabés et en partenariat avec d'autres communes françaises, nous avons mis en place une coopération institutionnelle sur la compétence de gestion de l'eau. Depuis 2014, avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, nous accompagnons la mise en œuvre d'infrastructures sur place. C'est un accompagnement durable, une action en profondeur visant à pérenniser l'accès à l'eau et à l'assainissement et la gestion locale de l'eau. »

Quel est le souvenir le plus marquant de cet engagement ?

« En 2012, lors du Forum mondial de l'eau qui se tenait à Marseille, Châtellerault s'est retrouvée à la tribune de l'ONU. C'est comme si d'un seul coup la parole n'était plus aux grands experts mais à des personnes qui agissent à un échelon local. C'est ce que l'on veut mettre en avant : il faut que l'eau soit gérée localement, avec les acteurs

locaux. C'est le bon échelon pour que les populations concernées prennent part à la gestion et la préservation de cette ressource. »

Quels sont les bénéfices de vos actions, sur place et ici ?

« Accéder à l'eau potable et à l'assainissement ça change profondément la vie et l'espérance de vie des populations sur place. Particulièrement celles des jeunes filles qui peuvent aller à l'école plutôt que faire des kilomètres pour aller chercher de l'eau. Plus généralement, améliorer les conditions de vie des autres a du sens. L'eau est un bien fondamental et commun. La planète, nous la partageons et ses ressources sont limitées. La question de l'eau est cruciale pour l'équilibre des sociétés et le développement durable de notre planète, nous sommes tous concernés... »

Les relais associatifs

Les agences de l'eau tissent des partenariats avec des associations pour mener leurs activités à l'international. Parmi elles, le **programme solidarité-eau (pS-Eau)** présent en France et à l'étranger, est un spécialiste de la coopération internationale dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Il participe à la diffusion de connaissances dans ce domaine, à la mobilisation des collectivités territoriales françaises et à l'accompa-

gnement des initiatives de coopération. Le pS-Eau accompagne les maîtres d'ouvrages dans le choix des solutions techniques et du mode de gestion envisagé, conformément à la politique sectorielle du pays d'intervention.

À l'étranger, le pS-Eau anime des plateformes afin d'appuyer les acteurs de la coopération. Ces réseaux permettent d'identifier les différentes actions menées dans un pays

et de renforcer les échanges entre les différents acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. Les agences de l'eau soutiennent ces réseaux : ACTEA au Burkina Faso, Ran'Eau à Madagascar, le réseau Sénégal et le LEWAP au Liban.



« • TÉMOIGNAGE • Pierre-Marie Grondin, » Directeur du programme Solidarité-Eau

Pierre-Marie Grondin revient sur la collaboration à l'oeuvre entre les agences de l'eau et le pS-Eau :

Comment le pS-Eau accompagne-t-il les agences de l'eau dans leurs missions de coopération ?

« Les agences de l'eau sont le moteur de la réussite et du développement de l'utilisation de la loi Oudin-Santini, qui autorise les collectivités territoriales et les agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% des ressources affectées à leurs budgets eau et assainissement à la coopération décentralisée. Sans les agences, les collectivités hésiteraient à se lancer. Ce sont pour elles des partenaires professionnels et rassurants. Le pS-Eau, présent sur l'ensemble du territoire français, suit les projets qui sont proposés aux

agences de l'eau et aide les collectivités et les associations à monter des projets de qualité. »

Quels ont été les projets réalisés entre 2013 et 2018 ?

« Au cours du 10^{ème} programme des agences, plus de 300 projets ont pu chaque année être soutenus, permettant ainsi à 3 millions de personnes parmi les plus vulnérables d'avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ces projets d'accès à l'eau et à l'assainissement, portés par des collectivités de toutes tailles et des associations, s'inscrivent au cœur des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de préservation de la biodiversité promues par les agences de l'eau. »

Quelles sont les perspectives de collaboration entre le pS-Eau et les agences de l'eau ?

« En partenariat avec les réseaux régionaux multi acteurs, le pS-Eau est en mesure d'accompagner et de renforcer la mobilisation des collectivités territoriales aux côtés des agences. La cohérence avec l'appui institutionnel apporté par les agences de l'eau à la gestion du grand cycle de l'eau sera recherchée. La synergie entre les programmes d'accès aux services d'eau et d'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau, en cours dans plusieurs bassins au Togo, Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Mauritanie, République de Guinée, Madagascar, Liban, devrait se renforcer et s'étendre à d'autres bassins. Le partage des connaissances et le suivi des opérations menées permettront en plus de mieux travailler à l'amélioration durable des conditions de vie dans les pays en développement. »

Les **Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA)** sont également très actifs dans l'animation territoriale des acteurs de la coopération internationale dans différents

secteurs (eau, santé, éducation). Ils participent à la mobilisation et l'accompagnement des acteurs locaux de la coopération (associations, collectivités territoriales,

établissements d'enseignement, acteurs économiques), en proposant notamment des ateliers de formations.

L'Office International de l'Eau (OIEau) est une association qui intervient essentiellement dans le développement des compétences pour une meilleure gestion de l'eau en France, en Europe et dans le monde. Grâce au soutien technique et financier des agences de l'eau, l'OIEau accompagne certaines coopérations institutionnelles des agences.



« • TÉMOIGNAGE • Alain Bernard, » Responsable du service 3A (Afrique, Amérique Latine, Asie du Sud-Est) à l'Office International de l'Eau

Quelles sont les thématiques sur lesquelles travaille l'OIEau à l'international ?

« L'OIEau travaille sur trois grandes thématiques à l'international. La principale est celle de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) à l'échelle des bassins versants, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers. La deuxième thématique est celle de la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, qui comprend la formation des partenaires locaux aux métiers de l'eau. Enfin, la troisième thématique est celle de la gestion des données et de la modernisation des systèmes d'information sur l'eau. Ces trois thématiques témoignent d'une excellence française et européenne à travers notamment l'expérience des agences de l'eau, des Comités de Bassins, des services d'eau et d'assainissement français, du Système d'Information sur l'Eau - SIE. »

Quels sont les territoires d'intervention de l'OIEau ?

« Le territoire d'intervention est vaste. Avec l'appui des agences de l'eau, nous intervenons principalement en Afrique, mais aussi largement en Amérique Latine, en Asie du Sud-Est et en Chine. Les autres territoires importants de coopération sont les pays « du voisinage européen » et la zone méditerranéenne (Turquie, Algérie, Maroc, Tunisie), au sein desquels l'Office assure un accompagnement juridique et institutionnel en lien avec la diffusion de l'acquis communautaire (directives européennes). »

Comment s'articule le travail entre l'OIEau et les agences de l'eau ?

« Les agences de l'eau sont des partenaires importants de l'Office International de l'Eau. En 2018, les projets soutenus par les agences ont représenté entre 15% et 20% de notre activité à l'international. Généralement, nous sommes approchés

par des partenaires locaux avec qui nous discutons de leurs attentes et objectifs afin de définir un projet. En parallèle, nous sommes en contact avec les agences afin de déterminer laquelle est en capacité de soutenir tel ou tel projet. »

Quels sont les projets à venir ?

« De nouvelles demandes apparaissent régulièrement dans différents pays : Côte d'Ivoire, Sénégal, République du Congo, Chili. En parallèle, nous travaillons sur les projets d'incubation en lien avec les annonces présidentielles du One Planet Summit « 100 projets Eau et Climat pour l'Afrique ». Les agences de l'eau se sont engagées à en soutenir une vingtaine. Une douzaine d'incubations ont déjà été lancées et vont permettre d'identifier des mesures d'adaptation au changement climatique. Ces projets pourront alors être soutenus par des bailleurs de fonds internationaux et de la « Finance Climat ». »

Le **Partenariat Français pour l'Eau (PFE)** est une association française regroupant les acteurs de l'eau publics ou privés. Depuis plus de 10 ans, le PFE mène un plaidoyer à l'international afin d'intégrer l'eau dans les politiques de développement durable. Son objectif est de promouvoir l'approche et l'exper-

tise française en matière de gestion de l'eau à l'international. Le PFE est notamment présent aux grands événements internationaux sur l'eau, tels que la World Water Week et le Forum Mondial de l'Eau où il coordonne l'action française. Le PFE travaille sur trois principales thématiques : le climat, la biodiversité et

les ODD en proposant des groupes de travail multi-acteurs auxquels les agences de l'eau participent.



« • TÉMOIGNAGE • Marie-Laure Vercambre, »

Directrice générale du Partenariat Français pour l'Eau

Marie-Laure Vercambre revient sur leur travail à l'international et le lien avec les agences de l'eau

Quelles sont les activités menées par le PFE à l'international ?

« **PLAIDER** à l'international et au niveau européen et participer aux événements internationaux pour favoriser la prise en compte de l'eau dans l'agenda politique et faciliter l'atteinte des ambitions fixées par l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de Développement durable (ODD). Le plaidoyer du PFE se base sur des messages construits collectivement dans le cadre de ses groupes de travail et de sa gouvernance. Il s'adresse aux Nations-Unies, aux États, aux décideurs et aux professionnels de l'eau mais aussi à un public plus large, dont les jeunes.

VALORISER dans le cadre des enceintes et des événements internationaux, les savoir-faire français de nos membres dans une démarche intégrée et positionner ces savoir-faire dans le cadre des financements dédiés à l'eau. Cette valorisation qui concerne les réalisations et solutions de nos membres en France et à l'international, est réalisée grâce à différentes actions de communication (publications, stands PFE, side-events, Espace France au Forum Mondial de l'Eau etc.). En outre, Le portail Water Expertise France permet également cette valorisation en ligne.

ECHANGER entre nos membres et les acteurs étrangers en favorisant

les transferts d'informations, d'expériences et de savoir-faire contribuant ainsi à des travaux communs relatifs à l'ensemble des 17 ODD. »

Sur quelles thématiques communes le PFE et les agences de l'eau travaillent-ils ?

A elles six, les agences de l'eau sont l'un des principaux bailleurs du PFE. Elles se sont par ailleurs organisées pour apporter leurs riches contributions à tous les groupes de travail thématiques du PFE : l'eau dans les ODD, l'eau et le changement climatique, la biodiversité aquatique et les Solutions fondées sur la Nature (SfN).

C'est d'ailleurs l'agence Seine-Normandie, aux côtés de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité), qui a permis le lancement des travaux sur la biodiversité aquatique et les SfN en janvier 2018, suite à l'atelier international sur le génie écologique et les risques climatiques co-organisé en septembre 2017 par l'AESN et l'AFD et dont le PFE était partenaire.

Pouvez-vous présenter un projet mené conjointement par le PFE et les agences de l'eau ?

Le PFE est en cours de réalisation d'un outil synthétique, pédagogique et visuel afin de :

- > valoriser et renforcer la compréhension à l'international de l'expérience française de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques ;
- > promouvoir les savoir-faire des acteurs de l'eau français dans leur dimension multi-acteurs. Les savoir-

faire des agences de l'eau seront bien sûr amplement valorisés.

La réalisation de ce guide est pilotée par le PFE en partenariat avec l'OIEau et le MTES (ministère de la Transition écologique et solidaire) et bénéficie d'un financement dédié du MTES. La publication de ce guide est prévue fin octobre 2019 en quatre langues (anglais, français, espagnol, mandarin).

Quelles sont les perspectives d'évolution du partenariat entre les PFE et les agences de l'eau ?

Les directeurs généraux des agences ont décidé de renforcer leur soutien au PFE pour les années 2019-2021 par rapport aux années précédentes où leur implication concernait essentiellement les Forums mondiaux de l'eau. C'est un signal positif pour le PFE car la gestion par bassin « à la française » est un fort axe de plaidoyer et d'échanges à l'international pour les acteurs français. C'est aussi d'un fort intérêt pour les agences qui, dans le PFE, trouvent une facilitation pour apprendre des politiques de l'eau dans la plupart des pays du monde et rencontrer de nombreux acteurs à l'international.

La participation active des agences au plan d'action du PFE est gage d'un renforcement du plaidoyer collectif intégrant la résilience de notre système de gestion par bassin, par exemple pour la prise en compte du dérèglement climatique ou de la préservation de la biodiversité aquatique et des solutions fondées sur la nature.

Vous êtes une collectivité ou une association et vous souhaitez vous engager en coopération ?

Pour leur 11^{ème} programme d'intervention, les agences de l'eau proposent de soutenir les projets que vous menez à l'étranger.

Quels sont les domaines d'intervention ?

- L'alimentation en eau potable et l'accès à l'assainissement.
- L'amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources en eau.
- Les actions en lien avec la protection des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Qui peut bénéficier des aides ?

- Les collectivités territoriales, les EPCI, les syndicats de gestion de l'eau situés sur les bassins des agences de l'eau.
- Les associations et ONG, dans la mesure où une collectivité d'un des 6 bassins est associée au projet.

Quels financements peuvent être apportés ?

- Pour les collectivités le taux d'aide maximum est de 80% du montant du projet.
- Pour les associations le taux d'aide maximum est de 60% du montant du projet.

Le taux d'aide varie selon l'agence de l'eau sollicitée et la nature du projet. Les agences peuvent également proposer des appels à projets qui mobilisent des dispositifs spécifiques d'aides.

Quels sont les pays éligibles ?

Les pays d'intervention sont ceux présents sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement, publiée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) tous les 3 ans. Une attention particulière est portée aux pays prioritaires de l'aide publique au développement française.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre agence référente (voir au verso).

La coopération
internationale
des agences de l'eau

RAPPORT D'ACTIVITÉ

10^{ème} programme d'intervention
2013 - 2018

CONTACTS DES AGENCES DE L'EAU POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Agence de l'eau Adour-Garonne

90 rue du Férétra, CS 87801 • 31078 Toulouse Cedex 4

Valérie Bayche

Déléguée aux relations extérieures
valerie.bayche@eau-adour-garonne.fr

Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline BP 818 • 59508 Douai

Christine Dericq

Chargée de mission relations internationales
c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon BP 36339 • 45063 Orléans Cedex 2

Hervé Gilliard

Chef de projet relations internationales
hervé.gilliard@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Route de Lessy - Rozérieulles BP 30019 • 57161 Moulins les Metz Cedex

David Bourmaud

Chargé de mission Solidarité internationale
david.bourmaud@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

2-4 allée de Lodz • 69363 Lyon Cedex 07

Rémi Touron

Chargé de mission coopération internationale
remi.touron@eurmc.fr

Agence de l'eau Seine-Normandie

51 rue Salvador Allende • 92027 Nanterre

Anne Belbéoc'h

Chargée de mission international
belbeoch.anne@aesn.fr



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

lesagencesdeleau.fr